

La place Carnot demain

Réunion publique

Vendredi 26 avril 2024
Hôtel de ville

Ordre du jour

1. Introduction
2. Les futures mobilités et espaces publics
3. L'encadrement de l'arrivée du métro
4. Les commerces de la place Carnot
5. Les projets d'aménagement et d'habitat
6. Temps d'échange

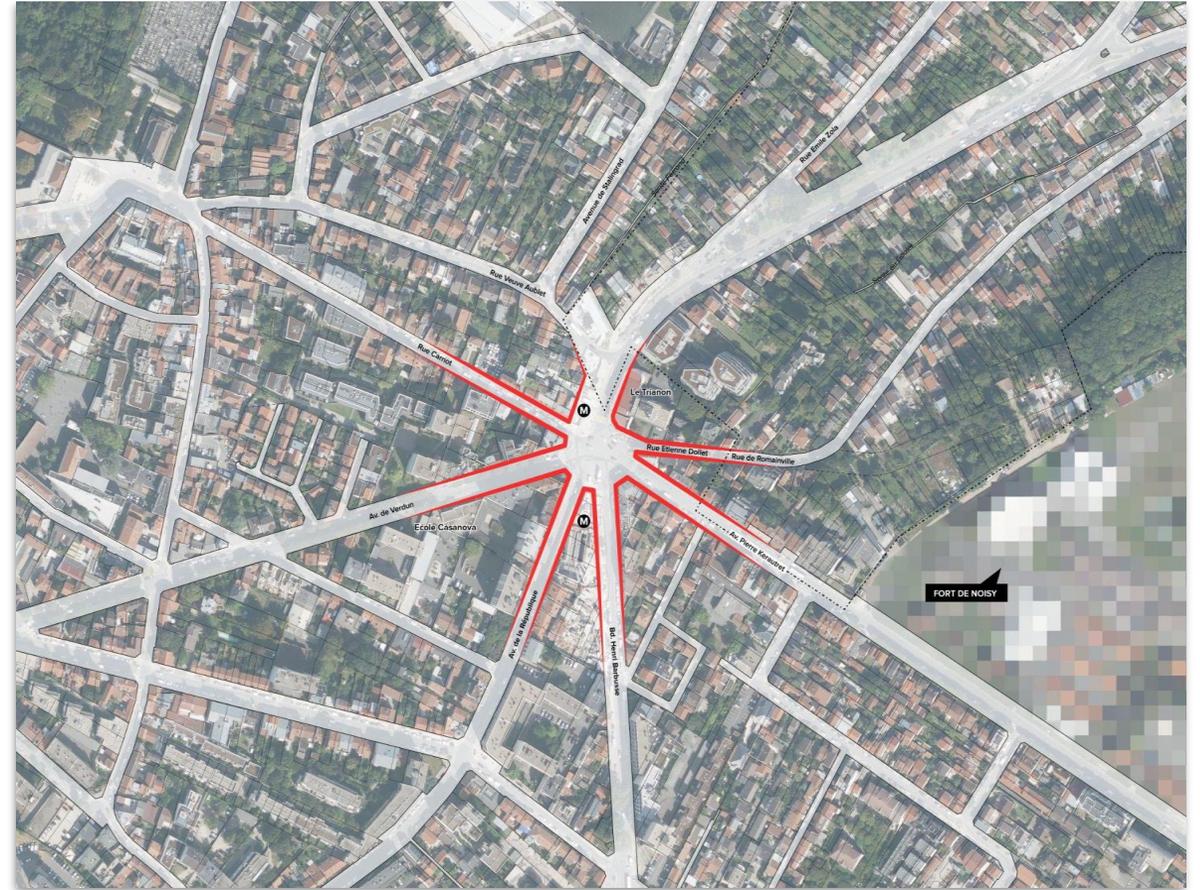
1. Introduction

INTRODUCTION

Une « place » à la géométrie caractéristique



Rendre l'espace aux piétons
en créant une place publique



INTRODUCTION

Contexte

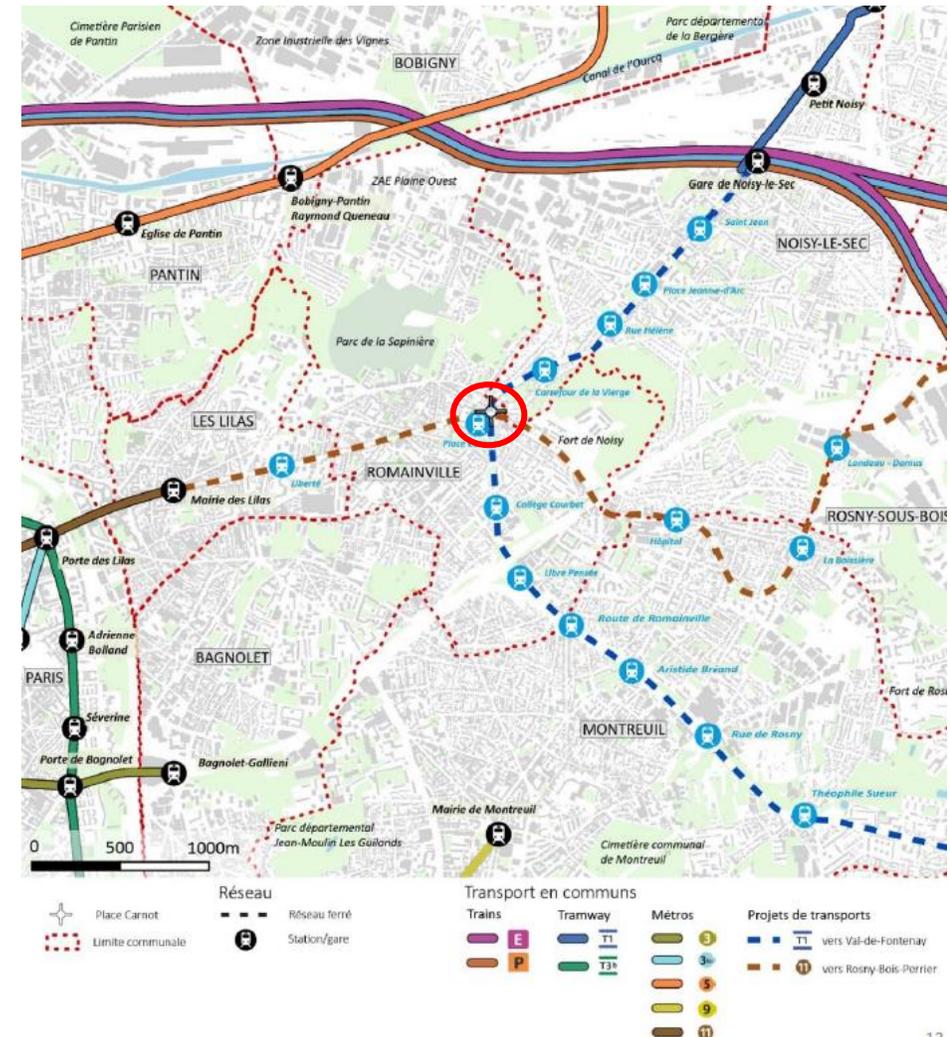
La place Carnot, au cœur de Romainville et d'Est Ensemble

- Un carrefour routier à 7 branches, central dans le territoire à la croisée de trois voies départementales structurantes
- Une polarité commerciale et culturelle, avec la présence d'un équipement public classé monument historique, le cinéma Le Trianon

Un carrefour renforcé par l'arrivée de deux transports en commun structurants :

- Une offre du bus aujourd'hui de 4 lignes en journées et 2 noctiliens.
- L'arrivée du prolongement du métro ligne 11 avec une ouverture prévue début **juin 2024**.
- Le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Fontenay-sous-Bois (horizon 2027)

21 600 voyageur.ses par jour sont attendu.es à terme lors de l'arrivée du métro 11 et du T1.



INTRODUCTION

Le plan guide des abords du T1

Le plan guide des abords du T1, fil conducteur du futur aménagement de la place

En prévision de l'arrivée de ces transports, le devenir de la place Carnot a été pensé en co-construction avec Est Ensemble, les villes et les habitant.es dans le cadre du plan guide des abords du T1 entre 2021 et 2022.



10 évènements de concertation habitantes



Bilan de concertation

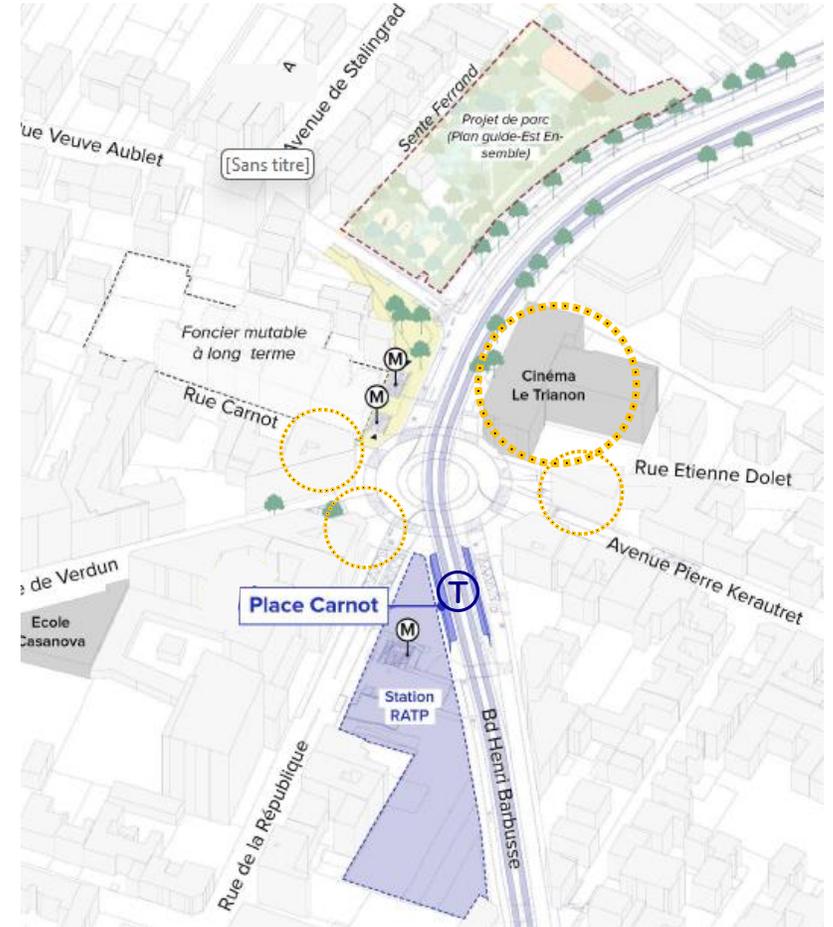
Comptes-rendus des réunions et supports de présentation disponibles sur le site internet d'Est Ensemble : <https://www.est-ensemble.fr/etudeT1>



3 cartes interactives :
- Diagnostic
- Grandes orientations
- Scénarios

Grandes orientations :

- Maintenir la configuration historique de la place
- Conserver le caractère commerçant et les usages
- Bien accueillir les cyclistes et les piétons
- Favoriser l'intermodalité
- Créer un jardin planté à proximité de la place

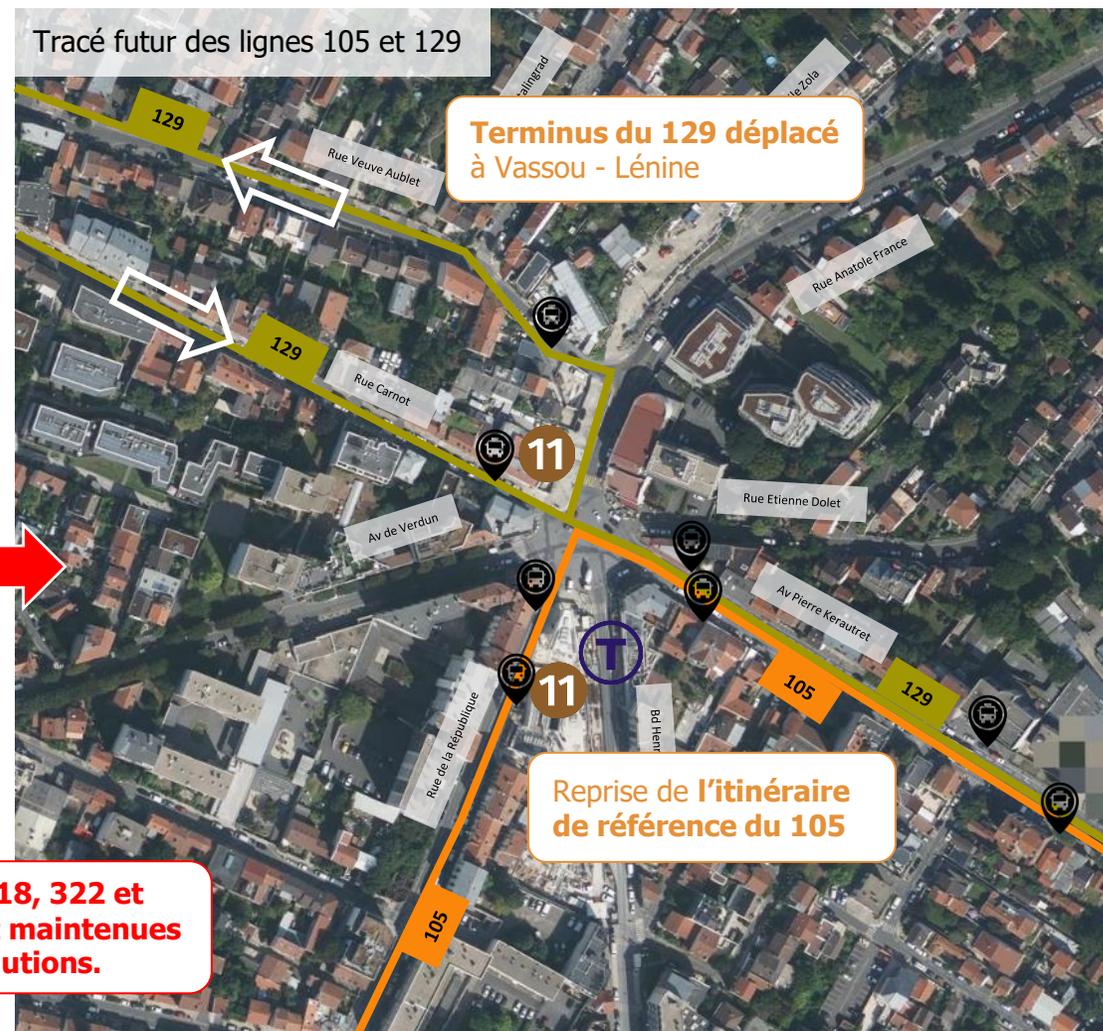
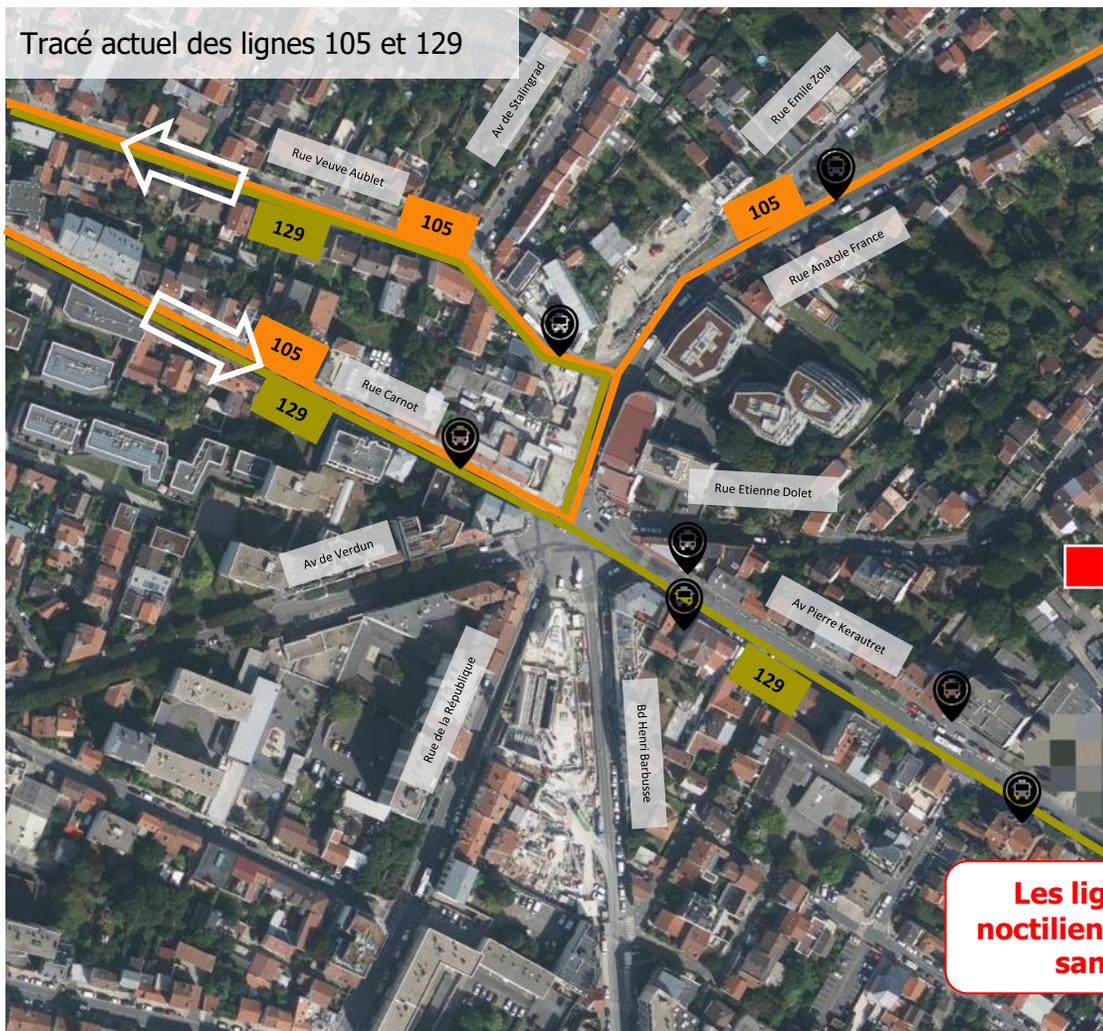


 Bâtiments caractéristiques de la place Carnot à conserver

2. Les futures mobilités et espaces publics

LES NOUVELLES MOBILITES

Deux lignes de bus restructurées à l'arrivée du M11



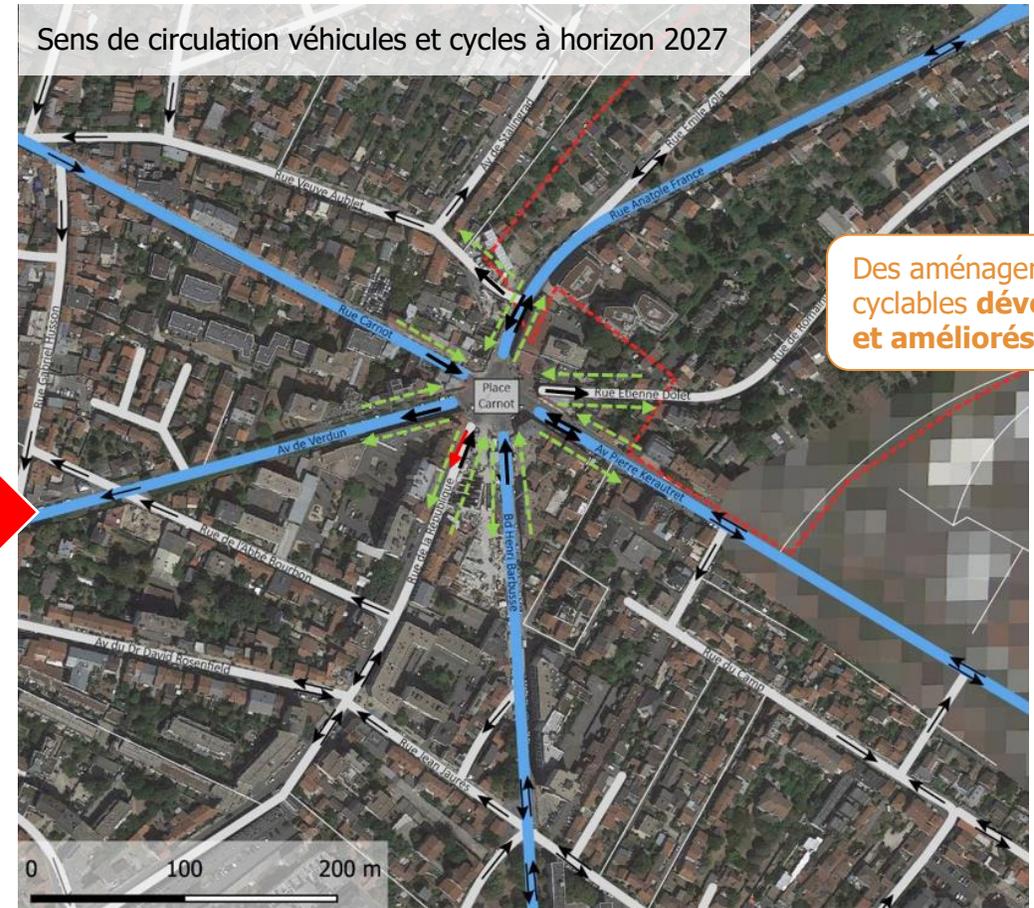
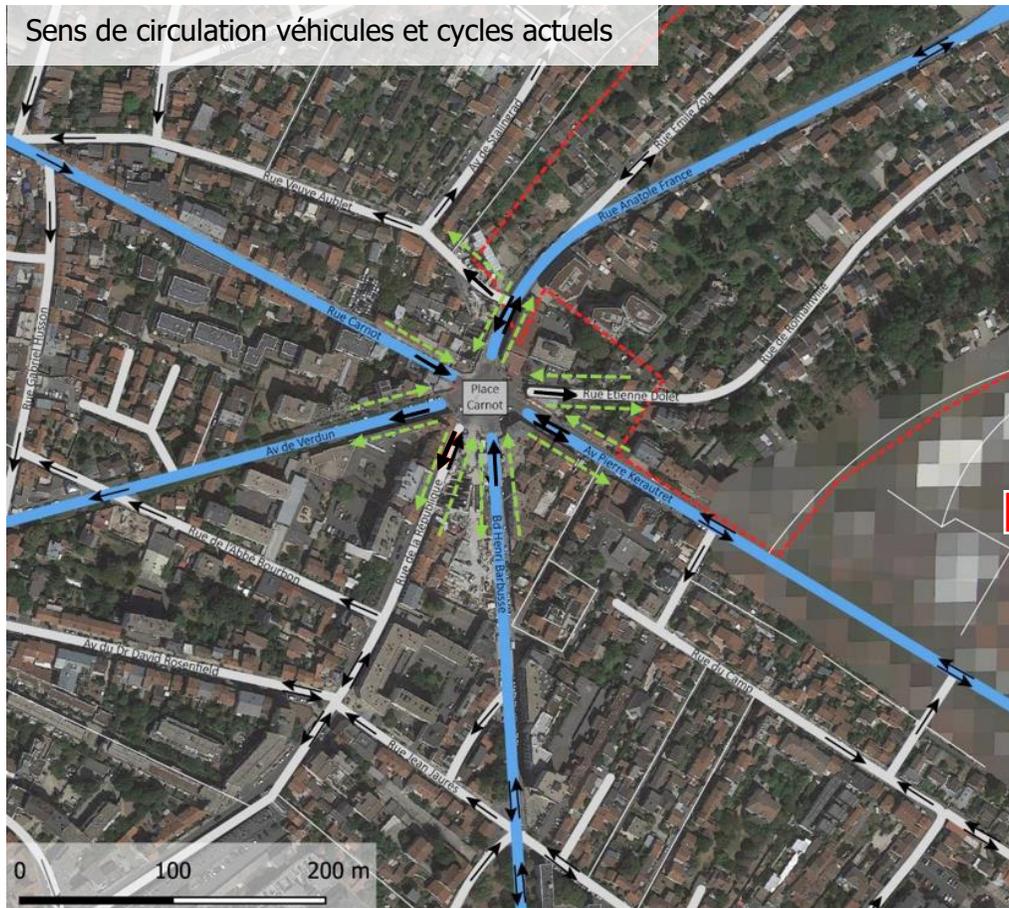
Les lignes 318, 322 et noctiliens sont maintenues sans évolutions.

➡ Sens de circulation bus
📍 Arrêt de bus
Lignes de bus restructurées à horizon M11
105
129

11 Métro 11
T1
➡ Sens de circulation bus
📍 Arrêt de bus
Lignes de bus restructurées à horizon M11
105
129

LES NOUVELLES MOBILITES

Les nouveaux sens de circulation et aménagements cyclables



Des aménagements cyclables **développés et améliorés**

- Hiéarchisation du réseau viaire
- Limite communale
 - Réseau structurant pour le maillage d'Est Esmble
 - Autres voies hors réseau structurant
 - Voies privées et piétonnes
 - Sens unique
 - ↔ Double sens
 - Circulation cycles

- Hiéarchisation du réseau viaire
- Limite communale
 - Réseau structurant pour le maillage d'Est Esmble
 - Autres voies hors réseau structurant
 - Voies privées et piétonnes
 - Sens unique
 - ↔ Double sens
 - Uniquement bus
 - Circulation cycles

Requalification des espaces publics

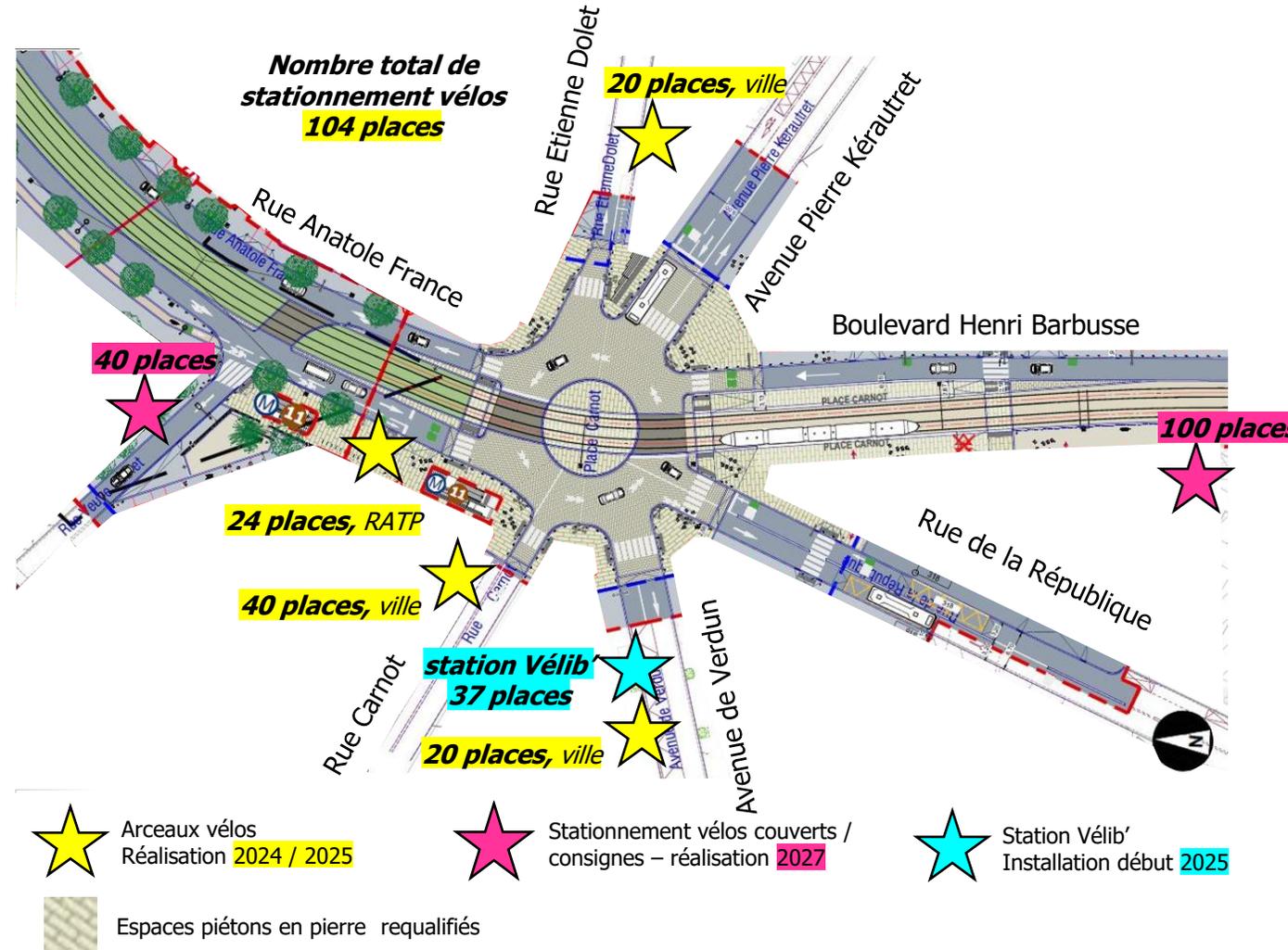
La traversée de la place Carnot par le tramway et l'arrivée du métro a entraîné des travaux d'aménagement et la requalification d'espaces publics.

- Des cheminements piétons redéfinis
- Développement de continuités cyclables
- Implantation de **stationnements vélos**

Le passage du T1 et travaux

- Une traversée de la place du nord au sud, de la rue Anatole France au boulevard Barbusse
- Une fin des travaux prévue sur la place pour fin 2025 :
 - Travaux génie civil et voie, mi-novembre 2024 à octobre 2025
 - Revêtement et mobilier de station, septembre 2025 à décembre 2025

Une réunion spécifique sur le T1 est prévue avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis le mercredi 12 juin à 18h, à l'Hôtel de Ville de Romainville.



Une place minérale et contrainte

- Des contraintes importantes limitent les possibilités de plantations :
 - Présence importante de réseaux enterrés
 - Peu d'espace public disponible
 - Flux piétons importants
- Des contraintes majeures issues d'une convention de 2014 entre IDFM et la ville de Romainville.

Une volonté forte de végétaliser aux alentours :

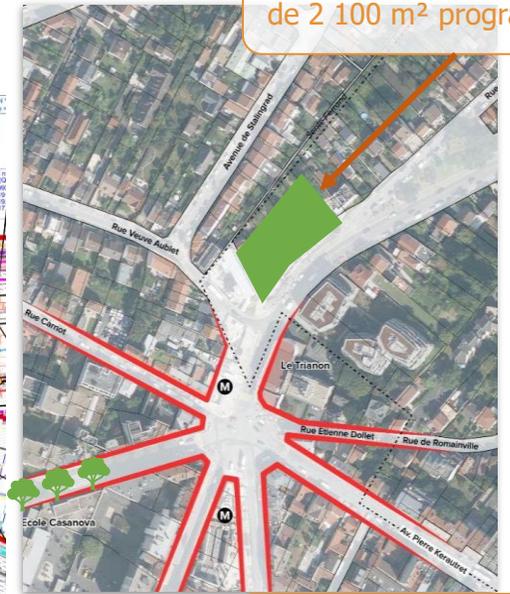
- Création d'un espace public planté de 2 100m² côté Noisy-le-Sec.
- Plantations d'arbres dans les rues adjacentes en cours d'étude ; présence de réseaux sous-terrain.
- Etude fine des potentialités de végétaliser les façades et toitures
- Mise en place par la ville du « permis de végétaliser »

Des réseaux enterrés complexes et denses



Carte des réseaux sous-terrain Place Carnot, 2024

Un jardin planté de 2 100 m² programmé



Végétalisation et plantation à proximité en cours d'étude



Exemple de jardinières hors-sol, Lille

Des initiatives citoyennes encouragées



Court terme 2024

- Arrivée prolongement ligne 11
- Restructuration lignes bus 105 et 129

Mobilités

- Installation premiers arceaux vélos

Espaces publics

Moyen terme 2025

- Installation station Vélib'

- Aménagements cyclables exclusifs avenue de Verdun
- Livraison de la place Carnot aménagée

Long terme A compter de 2026

- Arrivée prolongement T1

- Installation de consignes vélo en rez-de-chaussée de la station RATP
- Création du parc et implantation d'arceaux vélos

Démarche de végétalisation

3. L'encadrement de l'arrivée du métro

ENCADRER L'ARRIVEE DU METRO

Assurer la sécurité des usagers

Prévoir l'arrivée de 22 000 voyageurs par jour

L'arrivée du métro va engendrer des nouveaux flux et des nouveaux usages à proximité de la place Carnot. Pour fluidifier et encadrer ces flux, la ville de Romainville déploie des moyens humains et financiers

Les moyens mis en place par la ville :

- **Augmentation des effectifs municipaux** : recrutement et déploiement de deux agents de police supplémentaires
- Elargissement des horaires de la police municipale
- Police mobilisable en lien avec le centre de supervision urbaine fonctionnant 24/24h
- **Un système de vidéoprotection existant**
- Convention entre la ville et la RATP dès l'ouverture de la station permettant l'intervention de la police municipale sur les quais, rames de métro et dans les bus.

Les objectifs :

- Prévenir les agressions et vols sur la voie publique
- Lutter contre les stationnements anarchiques et de report
- Lutter contre la présence de deux roues sur les trottoirs
- Fluidifier les cheminements piétons
- Prévenir l'implantation de vendeurs à la sauvette



Favoriser l'intermodalité Place Carnot

La place Carnot va accueillir prochainement deux moyens de transports en commun structurants qui viendront changer les habitudes de mobilités et de déplacement.

Un nœud important de transports en commun, favorisant l'usage des mobilités douces

- Pour permettre l'intermodalité et favoriser la part du vélo dans les déplacements, la ville et la RATP mettent en place du stationnement vélos à proximité de la station place Carnot.
- A l'usage, la place de la voiture tendra à diminuer dans les déplacements romainvillois : le taux de motorisation est estimé à la baisse progressive.

Le stationnement aux abords du métro

Le stationnement est défini aux abords de la place Carnot par une zone bleue, limitant la durée de stationnement à 1h30 entre 9h et 19h tous les jours de la semaine.

→ Une étude stationnement est en cours sur l'ensemble de la ville.



Court terme 2024

- Recrutement et déploiement de deux agents municipaux supplémentaires
- Elargissement des horaires de la police municipale
- Mise en place d'une convention entre la ville et la RATP

- Mise en place d'arceaux vélos
- Réalisation d'une étude sur le stationnement

Moyen terme 2025

- Poursuite des moyens déployés en 2024 pour assurer la sécurité autour de la place.
- Mise en place des orientations définies à la suite de l'étude stationnement.

Long terme A compter de 2026

- Poursuite des moyens déployés pour assurer la sécurité autour de la place.
- Baisse visible de la motorisation en lien avec le prolongement du métro.

Exemple du taux de motorisation de villes desservies par les transports en commun structurants :

Montreuil : 50%

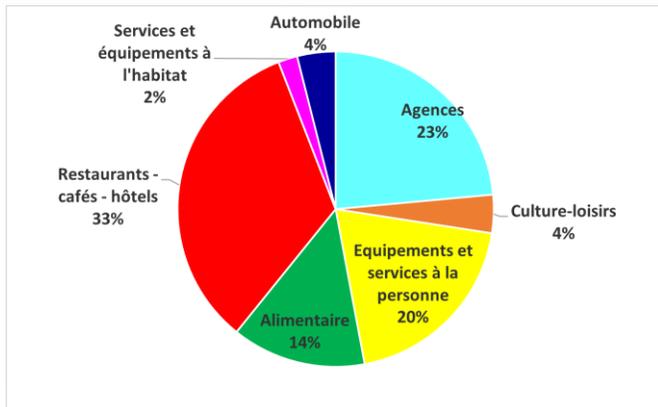
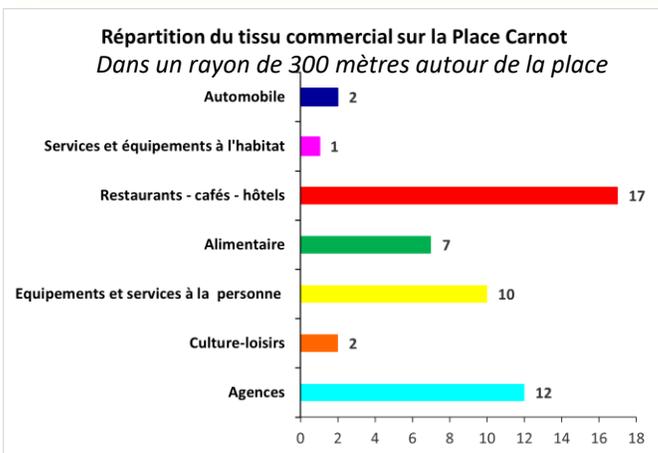
Les Lilas : 58%

4. Les commerces de la place Carnot

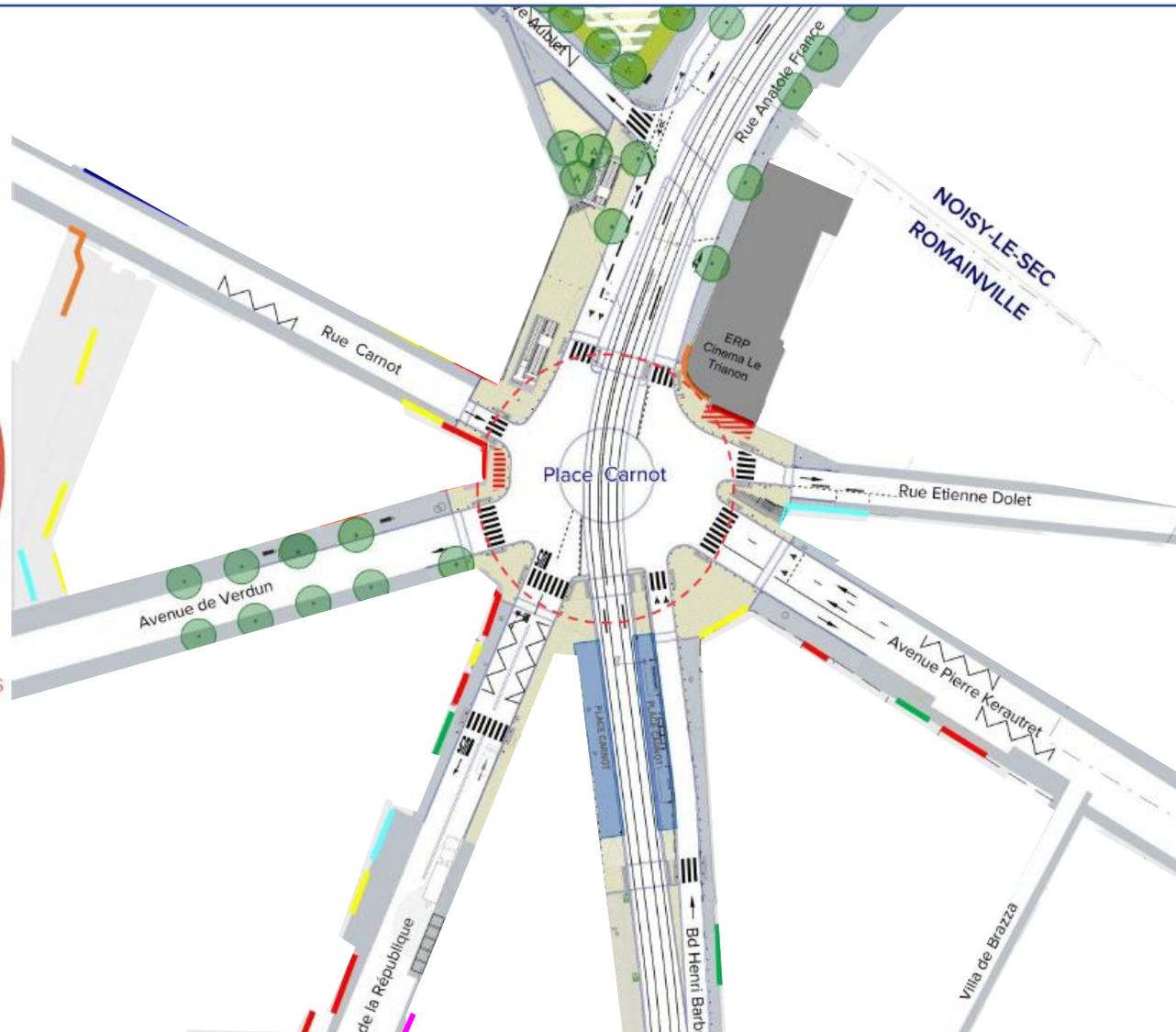
LES COMMERCES DE LA PLACE CARNOT

Contexte

Un caractère de place marqué par la présence de commerces et services de proximité et pratiquée à pied.



Aujourd'hui : Présence de terrasses sur les trottoirs.



LES COMMERCES DE LA PLACE CARNOT

Orientations commerciales

Une polarité importante du territoire

- Dans un rayon de 400 mètres autour de la place se trouve une cinquantaine de commerçant.es : il s'agit de l'endroit le plus dense en commerce de la ville.
 - Une présence de terrasses marquant le caractère de place :
- 71 m² d'occupation du domaine public pour des terrasses

Une volonté de renforcement et de diversification de l'offre

La Place Carnot fait l'objet d'une étude d'aménagement qui comprend notamment un volet commercial. La ville mobilise les différents outils publics de maîtrise foncière disponibles afin d'orienter la programmation commerciale.

Les orientations de programmation à ce stade sont les suivantes :

- Offre de restauration traditionnelle
- Commerces de bouche
 - Caviste, épicerie fine...
- Offre de services de proximité
 - Pressing, retouche...
- Offre de commerces de détails
 - Fleuriste, parfumerie, boutique de jouets...



Commerces, Place Carnot

Court et moyen terme 2024 - 2025

- Evolution des commerces dans le secteur diffus par le biais de sessions entre acteurs privés.

Long terme A compter de 2026

- Arrivée de nouvelles cellules commerciales
- Fléchage de la programmation commerciale par la commune

5. Les projets d'aménagement et d'habitat

UN CONTEXTE URBAIN PARTICULIER

Des bâtiments aux volumes et angles caractéristiques

L'inscription de nouveaux projets se fera en **cohérence avec les bâtiments existants.**



- R+7
- R+6
- R+5
- R+4
- R+3
- R+2
- R+1
- RDC

Une présence d'habitat dégradé à proximité immédiate de la place Carnot

Des îlots d'habitat très dégradé et insalubres :

- 55 rue Carnot : sous arrêté municipal de mise en sécurité depuis septembre 2023
- 57 rue Carnot : libre d'occupation et acquis par la ville
- 4 rue de la République / 3 avenue de Verdun : sous arrêté d'insalubrité depuis 2018

De l'habitat peu qualitatif et potentiellement sujet à l'insalubrité

- Du 61 au 65 rue Carnot

« L'îlot Carnot » cristallise donc de nombreux enjeux :

- Habitat très dégradé, voire dangereux
- Qualité de l'habitat médiocre et peu dense
- Cœur d'îlot partiellement végétalisé à protéger, cœur d'îlot artificialisé à traiter.



55 rue Carnot



57 rue Carnot



61 – 65 rue Carnot



4 avenue de la République



3 avenue de Verdun

La lutte contre l'habitat indigne, une priorité communale

2021 – 2022 :

- Réalisation par la Direction de l'Hygiène et de l'Habitat d'un repérage des adresses d'habitat dégradé.

2022 – 2023 :

- Définition d'une stratégie d'intervention publique pour l'amélioration de l'habitat et le traitement de l'habitat indigne et dangereux.
- Développement d'un partenariat avec Est Ensemble et la Métropole du Grand Paris pour la mise en œuvre d'opérations de traitement de l'habitat dégradé.

2023 – 2024 :

- Réalisation d'études techniques et architecturales et d'enquêtes sociales d'occupation par la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA)

2024-2025 :

- Elaboration et mise en œuvre d'opération de résorption de l'habitat indigne intégrer au projet urbain du secteur.



Une mobilisation des compétences habitat partagées entre les acteurs du territoire

UNE PLACE EN COURS DE REQUALIFICATION

Des projets d'habitat et d'aménagement

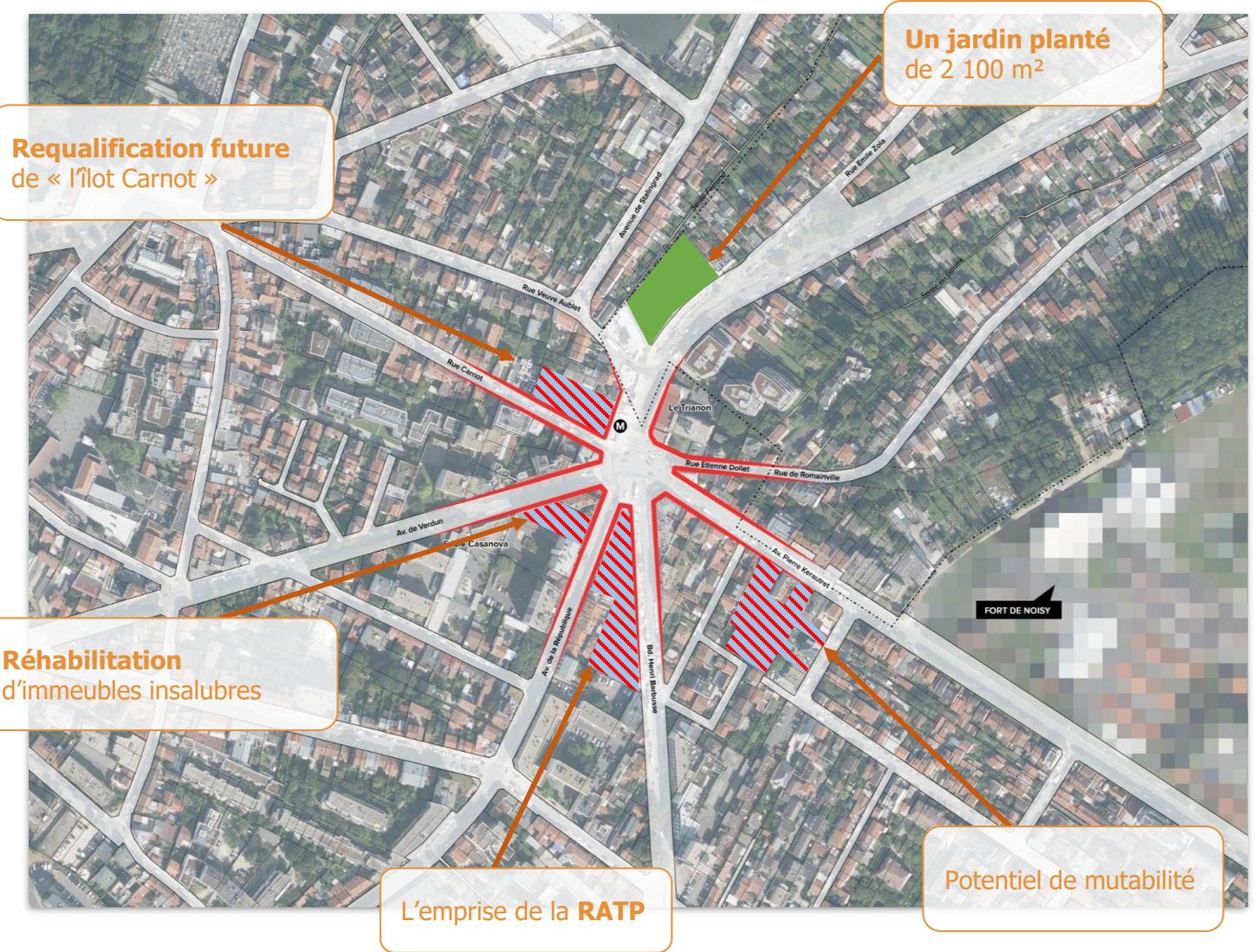
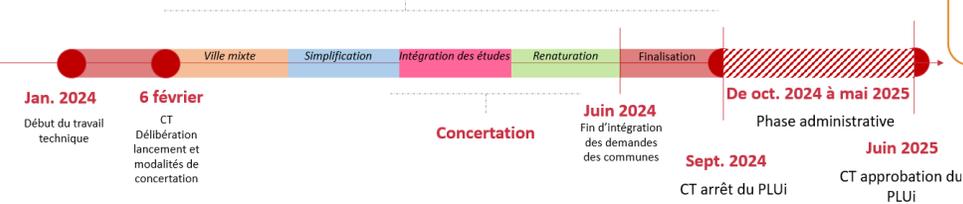
La place Carnot, un secteur stratégique

La place est en cours de requalification complète du fait de l'arrivée du métro et du tramway : il s'agit d'un secteur stratégique pour la ville mais aussi à l'échelle intercommunale.

Des règles fixées dans le PLUi

Les règles de constructibilité sont définies actuellement dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à **13 mètres de haut**. Ces règles sont en train d'être réétudiés dans le cadre de la modification du document d'urbanisme – la modification n°3 du PLUi d'Est Ensemble

Calendrier de la révision du PLUi



Court terme 2024

- Réalisation d'études techniques et architecturales et d'enquêtes sociales d'occupation par la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA)

Moyen terme 2025

- Elaboration et mise en œuvre d'opération de résorption de l'habitat indigne
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) modifiée

Long terme A compter de 2026

- Requalification de l'îlot Carnot
- Réhabilitation d'immeubles
[3 avenue Verdun / 4 avenue République]
- Réalisation d'un programme immobilier par la RATP

Temps d'échange

Merci pour votre participation !